

## Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999 - Statistiques nationale sur les mesures d'application de la loi - Année financière 2002-2003



	Total des inspections	Inspections sur le site	Inspections hors site	Enquêtes *	Poursuites	Chefs d'accusations	Convictions	Contraventions	Directives	Avertissements écrits
<b>LCPE (1988 et 1999) – Loi canadienne sur la protection de l'environnement</b>	<b>4804</b>	<b>1934</b>	<b>2870</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>347</b>
Benzène dans l'essence	254	122	132	1	2	2	2	0	0	5
LCPE 1999 - Article(s)	469	314	155	7	2	2	0	0	1	55
Rejet de mercure par les fabriques de chlore	4	1	3	0	0	0	0	0	0	0
Biphényles chlorés	64	44	20	2	0	0	0	0	0	2
Combustibles contaminés	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant diesel	136	50	86	0	0	0	0	0	0	1
Règlement sur l'immersion en mer (Immersion de déchets en mer)	82	54	28	0	0	0	0	0	0	0
Exportation et importation des déchets dangereux	866	444	422	16	2	2	1	0	0	41
Le préavis d'exportation	162	8	154	0	0	0	0	0	0	0
Exportation de substances aux termes de la convention Rotterdam	82	2	80	0	0	0	0	0	0	0
Règlement fédéral sur les halocarbures	173	119	54	1	0	0	0	0	0	27
Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial et les ter	12	6	6	0	0	0	0	0	0	0
Renseignements sur les combustibles, Règlement No. 1	142	13	129	0	1	1	0	0	0	3
Essence	26	8	18	0	0	0	0	0	0	1
Débit de distribution de l'essence et de ses mélanges	11	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Lignes directrices sur le glycol	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Avis concernant les substances de l'INRP	238	24	214	1	0	0	0	0	0	171
Renseignements concernant les substances nouvelles	271	88	183	1	0	0	0	0	1	2
Renseignements concernant les substances nouvelles - Biotechnologie	283	116	167	0	0	0	0	0	0	0
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (1998)	446	222	224	9	1	2	0	1	0	28
Exportation de déchets contenant des BPC	160	6	154	0	0	0	0	0	0	0
Certaines substances toxiques interdites	109	6	103	0	0	0	0	0	0	0
Additifs antimousse et les copeaux de bois des fabriques de pâtes et papiers	109	16	93	0	0	0	0	0	0	0
Dioxines et les furannes chlorées dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers	194	23	171	0	0	0	0	0	0	6
Rejet de plomb de seconde fusion	11	11	0	0	0	0	0	0	0	0
Stockage des matériels contenant des BPC	285	77	208	1	0	0	0	0	1	3
Soufre dans le carburant diesel	64	46	18	0	0	0	0	0	0	1
Soufre dans l'essence	141	99	42	0	0	0	0	0	0	1
Rejet de chlorure de vinyle, 1992	7	1	6	0	0	0	0	0	0	0

**Statistiques additionnelles:**

Il y a eu 6 ordre d'exécution en matière de protection de l'environnement (OEPE)  
Il y a eu 1 mesure de rechange en matière de protection de l'environnement (MRPE)

Il y a eu 46 Références qui peuvent inclure: Référé pour promotion de la conformité, Référé à d'autres gouvernements (fédéral, provincial, territorial, municipal), Référé à des gouvernements étrangers et à d'autres agences.

Des 36 enquêtes \* qui ont débuté dans l'année financière 2002/2003, 10 se sont terminées en 2002/2003 et 26 sont encore en cours.  
En plus, il y a eu aussi 24 enquêtes qui ont commencé avant l'année financière 2002/2003: et parmi celles-ci, 16 se sont conclues en 2002/2003 et 8 sont toujours en cours.

**Notes explicatives:**

Les statistiques sont tabulées comme suit :

Le nombre d'inspections se relie au nombre de réglementés inspectés pour assurer la conformité sous chacun des règlements applicables.

\* Les enquêtes sont tabulées en fonction du nombre de dossiers d'enquêtes. Un dossier d'enquête peut inclure des activités concernant aussi une autre loi et inclure un ou plusieurs règlements. Par conséquent, le nombre d'enquêtes montré par règlement ne s'additionne pas au total au niveau de la loi.

Toutes les mesures (excepté les poursuites) sont tabulées au niveau de l'article d'un règlement. Par exemple, si une inspection résulte en l'élaboration d'un avertissement écrit qui se relie à 3 articles d'un règlement donné, le nombre d'avertissements écrits est 3.

Le nombre de poursuites est représenté par le nombre de réglementés qui ont été poursuivis par date de chefs d'accusation indépendamment du nombre de règlements impliqués.